

Préavis municipal n° 91 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le renouvellement et l'acquisition de matériels et logiciels informatiques

Date proposée pour la séance de commission :

Commission technique : mardi 19 janvier 2021 à 19h⁰⁰

Complexe de Montoly 1, salle Mont-Blanc

Municipaux responsables : M. Gérald Cretegny, Syndic

M. Gilles Davoine, Municipal

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

PRÉAMBULE

Le budget permettant de financer les dépenses liées à l'infrastructure informatique communale est réparti sur sept comptes de fonctionnement qui regroupent des dépenses par nature :

- Imprimés et fournitures de bureau	(190.3101.20)
- Matériels et logiciels informatiques	(190.3111.00)
- Leasings photocopieurs & imprimantes	(190.3111.10)
- Contrats de maintenance	(190.3151.00)
- Télécommunications – Abonnement Internet	(190.3182.00)
- Télécommunications – Centrale téléphonique	(190.3182.10)
- Honoraires et frais d'assistance	(190.3189.00)

Jusqu'à présent, les acquisitions et les renouvellements de matériels et logiciels ont été budgétés et comptabilisés sur le compte de fonctionnement 190.3111.00 : « Matériels et logiciels informatiques ».

Par définition, ces types de dépenses ont un caractère d'investissement (immobilisation corporelle et incorporelle) et ont une durée de vie largement supérieure à un an.

Dans le but d'unifier le traitement comptable des biens à caractère d'investissement au sein de l'Administration, à l'instar du des véhicules et du mobilier, la Municipalité est d'avis que ce type d'acquisition doit être demandé au Conseil communal par un crédit d'investissement et non plus via le budget ordinaire de fonctionnement.

S'agissant de matériels et logiciels informatiques, ce changement de mode de financement se concrétise par le présent préavis. Le préavis municipal n° 85 relatif au budget de l'exercice 2021 anticipe ce changement de méthodologie par la diminution du montant budgété du poste 190.3111.00 : « Matériels et logiciels informatiques » de CHF 47'750.- par rapport au budget 2020 et de CHF 121'275.- par rapport aux comptes 2019.

Par ailleurs, ce mode de financement par préavis offre plus de souplesse dans la planification des activités nécessaires à la mise en exploitation des matériels acquis, qui jusqu'alors devaient être réalisées lors du même exercice comptable. En effet, les crédits d'investissement ne sont pas limités dans le temps, alors que les crédits de comptes de fonctionnement non utilisés à la fin de l'exercice comptable ne peuvent être reportés à l'exercice suivant.

PÉRIMÈTRE DE LA DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT SOUMISE

Le crédit d'investissement demandé permet de financer le renouvellement de matériels existants, tels qu'environnements de travaux ou éléments actifs du réseau informatique, l'extension en mémoire de serveurs, ou l'acquisition de nouveaux matériels comme des ordinateurs portables qui seront dédiés au télétravail.

Il prévoit une réserve de 10% sur le montant estimé pour couvrir des variations de prix catalogues, des demandes non anticipées et des renouvellement anticipés de matériels défectueux hors garantie.

COÛTS DES MATÉRIELS ET LOGICIELS

La demande de crédit d'investissement porte sur une période de trois ans, de 2021 à 2023. Les estimations sont basées sur l'historique des factures passées (p.ex. téléphonie fixe), sur des offres reçues (p.ex. augmentation de la mémoire des serveurs) et sur des évaluations (p.ex. nombre de nouveaux collaborateurs).

Les achats liés à ce préavis seront réalisés de gré à gré, conformément à la législation relative aux marchés publics. Les éléments suivants ont été pris en considération :

- Le montant total du préavis n'impose pas d'appel d'offre public ;
- Les types de matériels et logiciels concernés touchant à des domaines techniques différents, un appel d'offre global ne peut être envisagé ;
- Les prix catalogue utilisés pour déterminer la demande relative au poste le plus important, l'acquisition d'ordinateurs pour les environnements de travail individuels, sont ceux proposés par le PAIR (Partenariat des Achats Informatiques Romands). Ce partenariat, regroupant des cantons, communes et institutions publiques, lance un appel d'offre public tous les deux ans pour l'achat de plusieurs milliers d'ordinateurs fixes ou portables. Les prix ainsi obtenus sont sans concurrence sur le marché.

Le tableau ci-dessous donne les éléments pris en considération pour le calcul du montant total du crédit d'investissement demandé. Les chiffres sont exprimés en francs suisses et s'entendent TVA incluse.

Désignation	Budget	Préavis n° 91		
	2020	2021	2022	2023
1- Renouvellement matériel réseau (Switches, pare-feu et fibre optique)	6'000	6'000	0	4'408
2- Augmentation de la mémoire des serveurs (RAM, disques SSD et HDD)	0	0	5'708	4'626
3- Renouvellement environnements de travail (PC, smartphone, réparations)	28'750	35'500	35'000	35'000
4- Renouvellement des imprimantes individuelles	5'000	5'000	3'000	3'000
5- Environnements de travail nouveaux collaborateurs (PC, smartphones)	5'500	0	5'500	5'500
6- Ordinateurs portables pour télétravail (Postulat Wahlen 12.06.2019 et nouveau règlement du personnel)	0	18'750	0	0
7- Acquisition d'un beamer pour prêt aux services	0	1'000	0	0
8- Téléphonie fixe (transféré d'une ligne budgétaire du SBU à l'ONFO)	10'512	7'666	7'500	7'500
9- Logiciels divers	2'000	2'000	2'000	2'000
10- Réserve (~10% pour demandes non anticipées et variations de prix catalogue)	0	7'584	5'792	6'166
Totaux annuels	57'762	83'500	64'500	68'200
Total préavis n° 91		216'200		

Commentaires relatifs au tableau des coûts :

- Les demandes n° 1 à 5 et 7 à 9 sont des éléments qui ont déjà été pris en considération pour l'élaboration des budgets des années précédentes. Il s'agit de renouvellement de matériels existants ou d'adaptation à de nouveaux besoins ou exigences techniques.
- La demande n° 6 vise l'acquisition de 15 ordinateurs portables qui seront dédiés au télétravail. Elle fait suite aux expériences de confinement liées au Covid-19, à la révision du règlement du personnel en cours qui inclura des conditions liées au télétravail, ainsi qu'à la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Wahlen du 12 juin 2019 « Pour une administration communale moderne, flexible et attractive ».

FINANCEMENT

Le financement des matériels et logiciels pourrait être assuré, cas échéant, par les disponibilités de la bourse communale. Toutefois, la Municipalité sollicite conjointement à la présente demande de crédit l'autorisation de

contracter un emprunt de CHF 216'200.- aux conditions les plus favorables. Sur la base d'un taux d'intérêt de 1.0%, les charges financières s'élèveront à environ CHF 2'162.- par année.

Le tableau récapitulatif relatif à la situation financière de la Commune, joint en annexe, permet de vérifier que cet emprunt respecte la limite du plafond d'endettement ratifié par le Conseil communal.

AMORTISSEMENT

Les coûts d'acquisition de ces matériels et logiciels seront amortis sur quatre ans, en fonction de leur durée de vie estimée et conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes. La charge d'amortissement sera de CHF 54'050.- pour une année complète.

FRAIS D'EXPLOITATION

Cet investissement ne générera pas de frais d'exploitation supplémentaires.

CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu
- le préavis municipal n° 91 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le renouvellement et l'acquisition de matériels et logiciels informatiques ;
- ouï
- le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- considérant
- que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- d é c i d e
- I. - d'accorder le crédit de CHF 216'200.- et d'autoriser la Municipalité à réaliser cet investissement ;
 - II. - d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 216'200.-

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

G. Creteigny

J. Niklaus